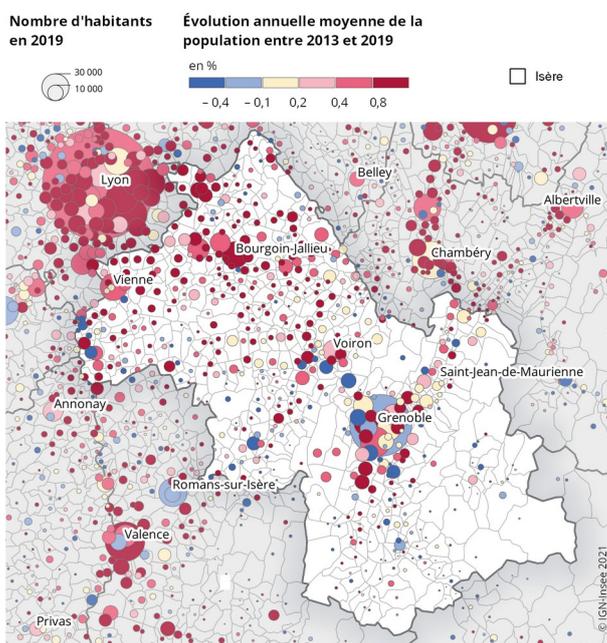


Communiqué de presse

L'Insee Auvergne-Rhône-Alpes publie les populations légales de toutes les communes de la région

Département de l'Isère : 1 271 166 habitants

Une croissance démographique modérée, uniquement portée par les naissances, et localisée au nord sous l'influence de Lyon



Chiffres-clés



	Isère	Région
Population au 1 ^{er} janvier 2019	1 271 166	8 042 936
Taux de croissance annuel moyen 2013-2019	+ 0,5 %	+ 0,6 %
<i>Solde naturel</i>	+ 0,5 %	+ 0,3 %
<i>Solde migratoire</i>	+ 0,0 %	+ 0,3 %
Taux de croissance annuel moyen 2008-2013	+ 0,8 %	+ 0,8 %
<i>Solde naturel</i>	+ 0,6 %	+ 0,4 %
<i>Solde migratoire</i>	+ 0,1 %	+ 0,3 %

Grenoble-Alpes-Métropole

Population au 1 ^{er} janvier 2019	446 612
Taux de croissance annuel moyen 2013-2019	+ 0,1 %
<i>Solde naturel</i>	+ 0,6 %
<i>Solde migratoire</i>	- 0,4 %

Source : Insee, Recensements de la population 2013 et 2019

Les 5 communes les plus peuplées

Commune	Population		
	2008	2013	2019
Grenoble	156 659	160 215	158 198
Saint-Martin-d'Hères	35 565	38 019	37 935
Échirolles	35 688	35 684	36 932
Vienne	29 905	29 325	29 993
Bourgoin-Jallieu	24 669	27 163	28 834

Source : Insee, Recensements de la population 2008, 2013 et 2019

Les 5 communes en plus forte croissance parmi les communes de plus de 5 000 habitants

Commune	Population 2019	Évolution 2013-2019		
		Ensemble	Solde naturel	Solde migratoire
Charvieu-Chavagneux	10 102	+ 2,8 %	+ 1,1 %	+ 1,7 %
Tignieu-Jamezieu	7 555	+ 2,4 %	+ 0,8 %	+ 1,6 %
Gières	7 134	+ 2,4 %	+ 0,8 %	+ 1,6 %
Coublevie	5 216	+ 2,2 %	- 0,2 %	+ 2,4 %
Seyssins	7 827	+ 2,0 %	+ 0,0 %	+ 2,0 %

Source : Insee, Recensements de la population 2013 et 2019

Note méthodologique

La méthode du recensement annuel est basée sur des cycles de collecte de cinq ans. Pour plus de pertinence, les données sont donc traditionnellement analysées avec un pas de cinq ans. Toutefois, l'évolution de la situation sanitaire a conduit à reporter à 2022 l'enquête annuelle de recensement prévue en 2021. Pour toutes les communes de moins de 10 000 habitants, il y aura donc dorénavant (pendant les cinq prochaines années) un intervalle entre deux collectes de recensement de six ans au lieu de cinq habituellement. La méthode de calcul des populations annuelles a été adaptée en conséquence. Pour être robustes, les évolutions mesurées sur la dernière période (ici 2013-2019) doivent donc être analysées avec un pas de six ans. Dans le présent document, les comparaisons sont donc basées sur une période de six ans pour la plus récente (2013-2019) et une période de cinq ans (2008-2013) pour la plus ancienne. La comparaison des évolutions de la population, du solde migratoire et du solde naturel sur ces périodes de durée différente n'en reste pas moins pertinente, car toutes les données sont présentées en moyenne annuelle.

**Retrouvez les populations légales
de toutes les communes de France
ainsi que leurs évolutions sur insee.fr**

Contact presse

Nathalie Camus
04 78 63 26 96
dr69-sed-conseil-media@insee.fr